

- FICHE BONNE PRATIQUE -

**L'INDICATION DE PROVENANCE AOC-IP COMME LEVIER DE VALORISATION : L'EXEMPLE DES GRENADES DE GABES ET DE LA VARIÉTÉ GABSI**



L'huile d'olive, les dattes ou encore les grenades sont autant de produits spécifiques qui confèrent à la Tunisie une richesse alimentaire diverse. Pour la valorisation et la promotion de ces produits de qualité, la Tunisie s'est dotée d'un cadre législatif axé sur la loi de juin 1999 relative aux appellations d'origine et d'indications de provenance.

Une indication de provenance désigne le nom d'une région ou d'une ville réputée pour certains produits. Elle est, en général, apposée sur le produit pour indiquer le lieu où il est fabriqué ou cultivé. L'appellation contrôlée est quant à elle utilisée sur des produits qui présentent une qualité particulière, due exclusivement ou essentiellement au milieu géographique dans lesquels ils sont obtenus.

La grenade de Gabès a toutes les caractéristiques nécessaires pour se démarquer de ses concurrents par sa richesse gustative, la qualité de sa production ou encore les particularités de la culture oasienne. Pourtant, malgré

sa reconnaissance en Tunisie, cette réputation ne garantit pas aux agriculteurs un prix de vente plus élevé.

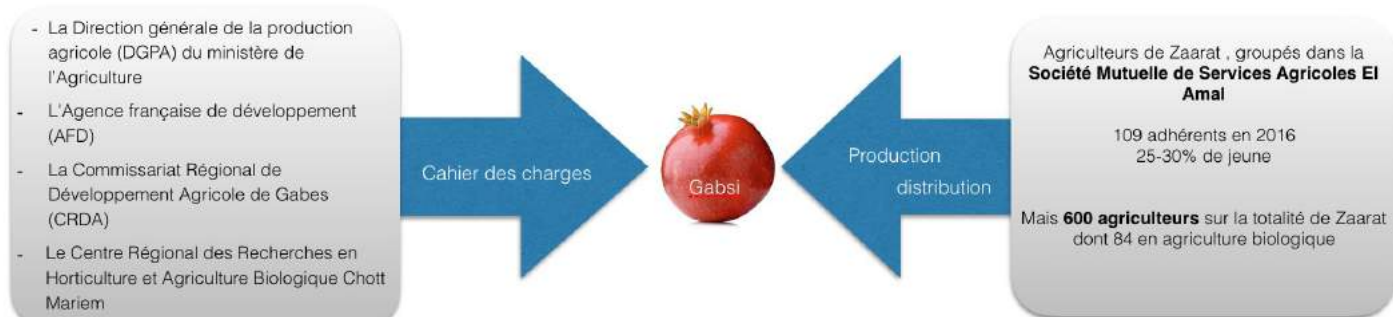
C'est dans ce cadre, que l'idée d'enregistrer les grenades de Gabes variété Gabsi en tant que produit AOC-IP est née.

**OBJECTIF DE L'EXPÉRIENCE**

Générer des impacts positifs en termes économiques, sociaux et environnementaux par la valorisation économique des grenades Gabsi de Gabés



**LES PRINCIPAUX ACTEURS**





et les agriculteurs se sont mis par eux-mêmes à multiplier les jeunes plants de la variété Gabsi. Ils se sont ainsi donnés pour mission de respecter le cahier des charges de l'indication de provenance

grenades de Gabes variété Gabsi pour ainsi bénéficier par la suite de l'IP et valoriser leurs produits.

### PHASE 3 : INSTALLATION DE PLATEFORMES DE TRIAGE, CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS

En 2016, il y a eu l'installation d'une plateforme à Chenini dans le cadre du projet « Les produits de terroir au service de l'emploi et du développement local (oasis Chenini, Zarat, Metouia de gouvernorat Gabes) ». La SMSA El Amel Zarat a pu diriger vers cette plateforme entre 40 et 50 % de sa production.

Ensuite, la SMSA a activement participé à l'installation d'une nouvelle plateforme

de distribution à Zarat (une unité de triage et de conditionnement, une chambre froide, un transport interne et une unité de transformation des produits) dans le cadre d'un projet soutenu par la Banque mondiale. Les agriculteurs adhérents de la SMSA vendent ainsi leurs produits en groupe et fortifient leur pouvoir de négociation tout en assurant des débouchés à la production.

### LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

La SMSA a résolu les problèmes de prix de vente : 1200 millimes au lieu de 800 millimes/kg, du nombre d'intermédiaires impliqués et elle a acquis plus d'expérience dans la vente des produits.

En 2018, les grenadiers variété Gabsi étaient cultivés sur une superficie de 190 Ha pour 600 agriculteurs dont 54 Ha, soit 84 agriculteurs, en agriculture biologique.

La SMSA a également valorisé le produit biologique contrairement à la plupart des intermédiaires qui ne différencient pas le

produit conventionnel du produit biologique.

Elle vend ses produits à plusieurs sociétés telles que Biolife, Tunisie Bio, PUNICA Agribio ainsi qu'une société de Nabeul. Parmi ces sociétés, certaines sont spécialisées en distribution de grenades fraîches et d'autres en distribution de grenades transformées (jus et confitures). Désormais, certaines sociétés exploitent l'IP grenades de Gabes variété Gabsi lors de la distribution de leurs produits.

### LIMITES ET PERSPECTIVES

Les agriculteurs qui veulent bénéficier de l'indication de provenance doivent effectuer des démarches administratives lourdes : une copie du cahier des charges dûment signée, une attestation prouvant la propriété ou le droit de gérance de l'exploitation et un paiement de la contribution requise.

Cependant, l'exploitation de l'IP-AOC devrait avoir un impact positif pour les agriculteurs et les exportateurs des grenades de Gabes variété Gabsi. L'articulation avec la SMSA permet en parallèle une meilleure organisation et une valorisation de l'appellation. A l'avenir, les superficies de grenadiers

variété Gabsi disponibles devraient continuer d'augmenter avec l'extension des vergers par les agriculteurs et offrir de nouvelles perspectives de commercialisation.

#### Contact

Mourad MAAYOUFI,  
président de la SMSA et du  
GDA Zaarat :  
so.co.b.s.a@gmail.com +  
216 95 957 848



Rédaction : JEMNI Monia (CRRAO), BEN MAACHIA Sihem (CRRAO), NANSI Ahmed (CRRAO), BEN CHEKROUN Flora (CARI), RAHMANI Abdelkrim (CRDA Gabès), ELBARDI Slahddine (Union des agriculteurs de Gabès), MEFTHEH Abdel Kader (ASOC), ABDESSALEM Naim (ASOC)  
Coordination : Jean-Baptiste Cheneval (CARI)  
Mise en page : Géraldine Allemand et Estelle De Marco (CARI)  
Production et copyright : CARI 2018

